

ENGAGEMENT RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

UNE RSE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE

Depuis 2014 l'industriel agro-alimentaire AGRODOUBS/ DÉLICES DE COUBET s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

Le développement durable est un engagement de longue date de l'entreprise, inscrit dans l'ADN familial de père en fils et dans les valeurs prônées par la gouvernance.

Aujourd'hui sa traduction en engagements RSE impose une responsabilité, tant individuelle que collective, qui prend en compte les conséquences globales de l'activité, que cela soit sur un plan économique, socio ou environnemental.

**« Notre ambition est d'être la solution agro-alimentaire / dessert
MADE IN FRANCE - La plus compétitive et la plus durable ».**

- 1 Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la **protection du droit international** relatif aux Droits de l'Homme.
- 2 Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des **Droits de l'Homme**.
- 3 Principe 3 :** Les entreprises sont invitées à **respecter la liberté d'association** et à **reconnaître le droit de négociation collective**.
- 4 Principe 4 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à **l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**.
- 5 Principe 5 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à **l'abolition effective du travail des enfants**.
- 6 Principe 6 :** Les entreprises sont invitées à contribuer à **l'élimination de toute discrimination** en matière d'emploi et de profession.
- 7 Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer **l'approche de précaution** face aux problèmes touchant **l'environnement**.
- 8 Principe 8 :** Les entreprises sont invitées à **prendre des initiatives** tendant à promouvoir une plus grande **responsabilité en matière d'environnement**.
- 9 Principe 9 :** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la **diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**.
- 10 Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à **agir contre la corruption** sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.